

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de
Maltraitements de l'arrondissement d'Arlon**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 04-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Arlon sur la proposition de la Conseillère de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Arlon, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° La Conseillère de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Martine Nothomb;

2° Le Directeur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Jean-Luc Cobut;

3° Le Juge de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Luc Poncelet;

4° Le Magistrat du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Albert Militis, procureur du Roi;

5° Une représentante de la Gendarmerie :

Mme Caroline Marchoul, assistante sociale;

6° Un représentant de la Police Judiciaire :

M. Lucien Masson, inspecteur divisionnaire;

7° Un représentant de l'équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :

Mme Carole Schroer, assistante Sociale;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

M. Albert Militis, Procureur du Roi;

9° Un représentant des services de Police Communale organisant une section jeunesse :

Mme Anne-Marie Levaux, Agent Brigadier, Police d'Arlon;

Mme Valérie Recht, Assistante Sociale, Police d'Aubange;

10° Le Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

Monsieur Leon De Rantere;

11° Deux représentants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Marie-Antoinette Wilmotte-Hupet, travailleuse sociale :

Mme Annie Gilardin-Lucas, travailleuse sociale;

12° Trois représentants des CPMS - IMS :

Madame Giuseppa Sancinito, Conseillère psychopédagogique :

Mme Michèle Demeuse, Auxiliaire paramédicale,

Mme Brigitte Pire-Ledoux;

13° Un représentant des services de santé mentale :

Mme Hélène Fautre, Psychologue;

14° Un représentant du barreau de l'arrondissement :

Me Carine Thomas;

15° Un représentant des Centres Publics d'Aide Sociale :
Mme Michèle Boulanger, Directrice.

Article 2. - Mme Martine Nothomb, Conseillère de l'Aide à la Jeunesse, est désignée Présidente de la Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX